

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL677

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« Cette décision »,

les mots :

« Cet arrêté »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.